

TRAVAUX ORIGINAUX

UN CAS DE DICEPHALE

Docteur J. C. Avila Ricard

Grand-Mère, Québec

Croyant intéresser mes confrères, je suis heureux de porter à leur connaissance par la voie de nos intéressantes Revues médicales, un cas de dystocie, qui, je crois, se présente rarement en pratique obstétricale.

Dimanche le 7 nov. 1920, à 7 hrs du matin, je suis appelé auprès de Madame X, en travail depuis 3 hrs A. M. A la première exploration vaginale, je constate une présentation en O. I. G. A. Deux têtes perçues à la palpation abdominale me font croire à une grossesse gémellaire, toutefois l'auscultation ne révèle qu'un cœur. La dilatation étant presque complète, mais les contractions utérines faiblissant, craignant un arrêt du travail, je donne hypodermiquement $\frac{1}{2}$ cc. de Pituitrine. Après une heure d'attente sans résultats appréciables, je renouvelle l'injection de Pituitrine au même titre. Enfin à force de tractions, refoulant l'orifice pu-

**INFECTIONS ET TOUTES
SEPTICEMIES**

(Académie des Sciences et Société
des Hôpitaux du 22 décembre
1911.)

LABORATOIRE COUTURIEUX
18, Avenue Hoche - Paris

Traitement LANTOL
— PAR LE —

**Rhodium B. Colloïdal
électrique**

Ampoules de 3 c'm.

bio-périnéal et la nature aidant, la tête se dégage incomplètement en occipito-pubienne. Ici se présente le nœud gordien: la tête est prise comme dans un étau, impossible de lui imprimer le moindre mouvement de rotation. J'ondoye l'enfant, puis je fais une exploration intrautérine et diagnostique présence d'un enfant bicéphale. . . En toute hâte je fais appeler le Dr. Paquin qui confirme le diagnostique. Pour se protéger en présence d'un cas



Photographie du monstre bicéphale dont l'observation est ici rapportée.

aussi rare, un troisième confrère le Dr Ferron est mandé, son diagnostique ne diffère pas.

La parturiente est déjà anesthésiée, que reste-t-il à faire? La deuxième tête s'appuie sur le rebord sup. du pubis. Donc deux têtes, une de trop; faut réduire le diamètre fœtal. L'enfant étant mort, nous décidons de sacrifier par décollement la tête dégagée. L'opération terminée, une simple version podalique, délivre heureusement l'accouchée, au son de l'Angelus du midi. Les rele-

vailles ont été aussi heureuses qu'aux cinq accouchements antérieurs, tous naturels et à terme.

Ci-joint photographie du bicéphale avec permission de reproduire de la part du père. Comme il est facile de le constater, la tête première dégagée est normale et prouve l'asphyxie. Au niveau du cou on voit les marques évidentes de la décollation. Notre confrère le Dr Paquin l'a remise en place, par sutures au crin de Florence. L'autre tête est affligée d'un bec de lièvre; les pieds sont bots, surtout le gauche. L'enfant, né à terme est du sexe féminin et pesait 10 lbs.

— :000 : —

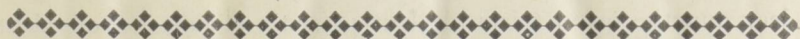


UNIVERSITE LAVAL

COURS POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'HYGIENISTE EXPERT

Un cours pour l'obtention du diplôme d'HYGIENISTE EXPERT commencera à la Faculté de Médecine de l'Université Laval le 1er février 1921. Ce cours est ouvert à tous les docteurs en Médecine ou ingénieurs qui désirent s'y inscrire. Le cours se terminera en juin.

Le prix à verser est de \$100.00. On est prié de s'inscrire immédiatement. Pour tous renseignements s'adresser au Secrétaire de la Faculté de Médecine, Université Laval, Québec.



LES VITAMINES

Travail présenté au cercle Laënnec par

G. Desrochers, E. E. M.

Le problème de l'alimentation qui est bien le premier dont l'homme ait eu à s'occuper, intéresse plus que jamais l'esprit des chercheurs. Depuis quelques années, en effet, cette importante question s'est vue, pour ainsi dire rajeunie par une suite d'expériences et de découvertes qui semblent ouvrir des aperçus tout nouveaux, non seulement sur l'alimentation, mais sur la physiologie et la pathologie tout entières.

Il n'y a pas bien longtemps encore, on croyait qu'une ration alimentaire capable de fournir une certaine quantité de calories suffisait à entretenir la vie, quelle que fut la composition qualitative de cette ration. Mais on découvrit bientôt que si l'on pouvait substituer sans inconvénients les graisses aux sucres, en supposant que la quantité de chaleur fournie restât la même, il n'en était pas ainsi pour les matières albuminoïdes qui entrent dans la constitution même des tissus, qui sont des éléments indispensables à l'entretien de la vie, mais d'un faible pouvoir calorigène. — Et puis, plus tard, on s'aperçut que la quantité n'était point le seul facteur du problème de l'alimentation et qu'un organisme nourri avec ces corps calorifiques et plastiques dépérissait si on ne lui adjoignait certaines substances en quantité infime, mais absolument indispensables à la vie. Ce sont des matières azotées, dérivées des albuminoïdes, appelées acides aminés et dont les mieux connus sont : la lysine, l'histidine, la tryptophane...

Voilà donc des substances qui n'agissent pas tant en raison de leur quantité qu'en raison de leur présence et nous voyons dans

la nourriture la notion qualitative se substituer à la notion purement quantitative des anciens énergétistes.—Est-ce tout?

Non, car il découle d'observations et d'expériences plus récentes que certaines substances chimiquement mal connues, contenues dans les aliments frais et qui n'entrent pas dans les trois catégories classiques d'aliments, à savoir: les hydrates de carbone, les graisses et les albuminoïdes, sont indispensables, bien qu'en très petite quantité, à l'entretien de la vie. Ce sont ces substances que l'on a appelé vitamines.

*
* *

Depuis longtemps, on avait remarqué que certaines maladies, tel le scorbut, semblent liés à l'absence dans l'alimentation d'un élément frais et que les symptômes de ces maladies disparaissent si on fournit au malade une quantité même très faible de nourriture fraîche.

Le Français Bréaudat avait aussi constaté que l'apparition du béri-béri chez les Orientaux se nourrissant presque exclusivement de riz, coïncidait avec l'emploi de procédés plus parfaits de décortication de cette céréale.

On a déduit facilement, par diverses expériences que ces troubles morbides étaient dus non à la présence d'un microbe ou d'une substance toxique contenus dans les aliments ingérés, mais à la seule absence d'une substance vitale foncièrement indispensable à la vie.

On a appelé ces affections "maladies par déficience" par inaction ou mieux "maladies par carence"; et comme Funck isolait, ou crut isoler cette substance indispensable à la vie, il lui donna le nom de "vitamine", nom imparfait qui est resté dans la langue pour désigner toute une catégorie de corps dont on ne connaît bien ni la composition réelle, ni le mode d'action.

Il faut remarquer que cette question n'est entrée dans la voie scientifique que le jour où on a pu réaliser expérimentalement ces maladies.

Eykman, en 1897, constata que des poules ou des pigeons nourris avec du riz décortiqué ne tardent pas à présenter des symptômes polynévritiques analogues à ceux du béri-béri humain, maigrissent et meurent généralement en 30 ou 40 jours.— Si l'on donne à ces animaux en expérience la substance isolée par Funck dans la cuticule du riz, en quantité très minime, ces troubles s'améliorent en quelques heures.

Plus tard, Stepp voit que de jeunes rats soumis à un régime d'aliments soigneusement épuisés par l'alcool dépérissent et meurent, alors qu'en ajoutant à ces aliments leur extrait alcoolique l'équilibre vital persiste normalement.

Enfin, les animaux nourris avec des substances chauffées à l'autoclave à 130° pendant un temps suffisant, finissent par mourir, quelle que soit la composition du régime. Il suffit d'y ajouter une quantité infime de lait frais ou d'un extrait de levure de bière pour que la vie reprenne.

La décortication, l'épuisement par l'alcool, le chauffage, paraissent donc enlever aux aliments un ou plusieurs éléments nécessaires à l'entretien de la vie. Il ne suffit pas qu'une ration alimentaire contienne une proportion convenable d'éléments calorifiques, d'albuminoïdes, d'acides aminés, de sels minéraux, pour assurer la permanence des fonctions vitales. Il faut autre chose encore, et ce sont ces éléments indispensables au métabolisme normal qui ont été désignés sous le nom de " Vitamines ", ou plus exactement peut-être de " facteurs accessoires de la croissance et de l'équilibre.

Ce terme indique assez qu'on ne connaît guère la composition et la nature de ces facteurs. Certains auteurs affirment qu'ils sont de nature albuminoïde, d'autres prétendent qu'ils sont de nature

inorganique, d'autres enfin les considèrent comme des composés mixtes de matière albuminoïde et de substance minérale; les uns disent qu'ils sont solubles dans l'eau, les autres qu'ils ne le sont que dans les graisses. Certains chimistes même ont essayé de prouver qu'ils n'existent pas¹.

Quoiqu'il en soit, les vitamines semblent avoir des variétés fort nombreuses et l'on discute encore sur la façon de les classer.

Toutefois, les travaux récents de deux Américains, McCollum et Davis, de l'Université de Yale, nous ont apporté quelques lumières à ce sujet.*

Ces chercheurs ont été conduits par leurs expériences, à admettre deux catégories principales de ces substances: les unes, substances A sont solubles dans les graisses et les lipoïdes: elles sont surtout abondantes dans le jaune d'œuf, le lait, le beurre; les autres, substances B solubles dans l'eau, l'alcool: elles se trouvent dans l'écorce des graines, les embryons de blé, les fruits, le jaune d'œuf, la levure de bière, la plupart des éléments glandulaires du corps.—Le lait contient les deux catégories de vitamines, les A passent dans le beurre, les B passent dans le petit-lait et se retrouvent dans le lactose.

L'absence de l'une ou l'autre de ces vitamines dans les aliments ne produit pas les mêmes effets, et l'on a assez nettement différencié les troubles qui découlent de la suppression de l'une ou l'autre.

Ainsi l'absence des substances A provoque chez les animaux, des troubles oculaires, de la xérophthalmie et finalement de la cécité, tandis que la suppression des substances B reproduit le syndrome béribérique.

A propos de la vitamine A, soluble dans les graisses, un fait

1. H. Violle. *La Presse Médicale*, 14 janvier 1920.

*. *The new Knowledge of Nutrition*, by E. V. McCollum.

intéressant à noter c'est qu'on la rencontre dans la matière grasse des organes, soit qu'on s'adresse aux feuilles des végétaux, tels que les choux-fleurs, les trèfles, etc., soit qu'on l'extraie des matières grasses animales; mais voici, et c'est là le point important, elle ne se trouve pas dans toutes les graisses animales; ces corps si importants qui jouent pour ainsi dire un rôle noble dans la vie nutritive se rencontrent exclusivement dans les organes essentiels, nobles également, c'est-à-dire les tissus glandulaires. Les vitamines grasses sont exclues des tissus de réserve, des lards, des graisses sous-cutanées de l'animal.

A la clarté de ces découvertes peuvent s'expliquer certains faits obscurs jusqu'alors: ainsi, les vertus incontestables de l'huile de foie de morue, sa supériorité sur tous les autres corps gras, semblent dus à ce fait qu'elle est extrêmement riche en vitamines.

Certains physiologistes ont cru pouvoir affirmer que le nombre des diverses vitamines était fort considérable, qu'il y avait autant de vitamines spécifiques que de maladies par carence. Ceci est possible, mais il semble qu'elles puissent se substituer les unes aux autres dans une assez grande mesure; d'autre part, l'organisme serait capable de transformer en vitamines spécifiques, les vitamines hétérogènes.

Quoiqu'il en soit, au point de vue pratique, McCollum et Davis ont établi nettement que tous les besoins de l'organisme sont entièrement satisfaits par l'apport des aliments suivants, à savoir:

1^o Une quantité suffisante de calorique sous forme d'hydrates de carbone et de graisse;

2^o Une quantité suffisante d'albumine et d'acides aminés;

3^o Des sels minéraux;

4^o Enfin, une quantité suffisante des vitamines A et B

Si toutes ces conditions sont réalisées, il ne peut y avoir d'avitaminoses.

Possédant ces données, nous sommes mûrs maintenant pour étudier et comprendre les principaux troubles qui découlent de l'absence des vitamines dans les aliments de l'homme, en même temps que les moyens de les guérir.

On a classé ces derniers troubles sous le terme générique de maladies par carence ou avitaminoses.

J'ai déjà mentionné le béri-béri qui sévit dans les pays comme la Chine, le Japon, les îles Philippines où l'on consomme des quantités considérables de riz décortiqué ou de riz soumis à un chauffage prolongé qui détruit les vitamines. Cette maladie caractérisée par une polynévrite généralisée, de la paralysie, de l'atrophie musculaire, des œdèmes et des symptômes de cachexie à la période ultime, a fait mourir des milliers d'habitants autrefois. On la guérit facilement aujourd'hui en faisant ingérer du son de riz, la vitamine de Funck ou tout autre aliment vitaminifère.

Le scorbut, que vous connaissez mieux, est une autre affection rentrant dans le groupe des avitaminoses. Il est dû à l'usage exclusif d'aliments stérilisés et conservés, de viandes salées, de conserves végétales. Vous vous rappelez que dans les premiers temps de la colonie canadienne, les compagnons de Cartier, hivernant à Québec, eurent à souffrir du scorbut ou du "mal de terre", comme on le nommait dans le temps. Les premiers colons de l'Acadie en furent également atteints. L'histoire nous dit en effet que ces gens se nourrissaient surtout de viandes salées. Il n'était pas question alors de vitamines et il ne faut pas être surpris si un bon nombre de ces malheureux durent passer de vie à trépas. — Plus récemment, en 1917, on a vu éclater une épidémie de scorbut dans l'armée américaine, et l'on guérissait les malades en leur donnant du jus de citron ou simplement des aliments frais.

On a encore rangé dans le groupe des avitaminoses, la pellagre. La carie dentaire, si fréquente de nos jours, n'aurait pas une autre cause, d'après certains auteurs anglais, que l'absence des vitamines dans les aliments.

Mais de toutes ces maladies par défaut de facteurs accessoires de la nutrition, il n'en est pas de plus intéressantes, de plus répandues, de plus fécondes en aperçus nouveaux et en applications de toutes sortes que celles qui surviennent chez les êtres en état de croissance et plus particulièrement chez les tout jeunes enfants.

L'abus du lait stérilisé, des farines raffinées, des préparations industrielles, conserves de lait et farines lactées, finissent par provoquer chez eux l'apparition du scorbut infantile ou maladie de Barlow. Cette maladie a beaucoup d'analogie avec le rachitisme et certains auteurs prétendent que leur étiologie est commune. A part cela, combien d'autres troubles moins bien caractérisés, tels que l'anémie, l'athrepsie, le développement incomplet ne pourrait-on pas faire entrer dans les groupes des avitaminoses. D'après les données que nous avons établies, la cause de ces faits apparaît en même temps que les moyens de les éviter.

L'emploi exclusif pour l'enfant d'aliments stérilisés ou décortiqués doit être proscrit. Il y a peu de temps encore, sous l'influence des théories microbiennes et surtout de Metchnikoff, on admettait que tous les aliments présentés à l'enfant, en dehors du lait de la mère, doivent être parfaitement stérilisés.

Comme le dit M. Charles Wordman, "on criait "rara" sur les crudités, ces pelées, ces galeuses, porteurs de tous les germes infectieux. On avait tort. Il faut, à cause des vitamines manger un peu d'aliments crus et notamment des fruits. Dut Metchnikoff s'en retourner d'horreur dans sa tombe, c'est ainsi" *

Cependant la pasteurisation bien faite du lait ne détruit pas les vitamines. Au reste, on pourra éviter ces troubles en faisant prendre du jus de citron ou d'orange qui sont très riches en facteurs accessoires.

*. *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1919.

Il est probable que beaucoup d'autres troubles mal définis ne reconnaissent pas autre cause et l'on peut dire, en somme que la plupart des troubles de la nutrition sont liés à l'évolution actuelle de l'art alimentaire, qui comprend si malheureusement la stérilité des aliments.

En tenant compte de ces données, on voit qu'il y a tout intérêt à procurer à l'enfant de même qu'à l'adulte, une alimentation aussi saine, aussi peu apprêtée que possible.

Laissons maintenant ces considérations pratiques, pour passer à un point de vue plus scientifique, et cherchons d'ou proviennent ces aliments si nécessaires à la vie.

Il est évident que l'animal ne fabrique pas lui-même les vitamines, puisque le lait de la mère n'en contient qu'en autant que la mère en absorbe elle-même et que d'ailleurs l'animal est obligé d'en ingérer pour conserver son état normal.

Sont-ce les plantes qui les fabriquent. C'est plus difficile à dire. En tout cas, on a remarqué que les plantes, de même que les animaux, sont stimulés dans leur croissance par l'absorption de substances analogues aux vitamines. On a été amené à croire que ces vitamines seraient produites par les bactéries du sol et il s'ensuit que le fumier, la tourbe, tous les engrais, paraissent devoir leurs propriétés d'activité vis-à-vis de la croissance des plantes, à la présence en leur sein de bactéries vitaminifères. Ainsi serait donc réalisé le cycle des vitamines: de même que pour l'azote il aurait pour acteurs des bactéries du sol, des plantes, des animaux herbivores, enfin l'homme ¹.

Il semble, en effet, que certaines bactéries puissent sécréter des vitamines. Un exemple nous en est donné par le bacille typhique qui est capable de synthétiser à partir de certains liquides qui n'en contiennent pas, une vitamine semblable au facteur B.—Et de

1. *La Presse Médicale*, 14 janvier 1920.

fait, de jeunes rats, soumis à un régime avitaminé se développent normalement, si on vient à adjoindre à leur nourriture des extraits de culture éberthienne.—Voilà qui n'est pas banal, la culture du bacille typhique devenue facteur de la croissance!

Il nous reste à examiner le point le plus difficile et le plus obscur de la question, c'est-à-dire le processus par lequel les vitamines interviennent dans la nutrition.

Ce que l'on a remarqué tout d'abord, c'est que les vitamines agissent à dose infinitésimale pour produire des effets physiologiques et curatifs très importants.—Ce sont donc des infiniments petits, mais des infiniments petits inertes ou physiologiques, comme on les a appelés par opposition aux infiniments petits animés qui sont les microbes.

Le fait que ces corps n'interviennent pas pondérablement dans la constitution des aliments et dans le métabolisme cellulaire, qu'ils sont détruits par la chaleur les a fait identifier aux diastases ou enzymes. D'après cette conception, l'action mystérieuse des vitamines serait comme celle des diastases une action catalytique, analogue à celle que produit par exemple la mousse de platine pour amorcer certaines réactions chimiques.

Cependant, M. A. Lumière¹, de Lyon, n'admet pas que les vitamines soient des diastases.—En effet, dit-il, les diastases ne sont point solubles dans l'alcool, elles ne sont point dialysables, contrairement aux vitamines.—De plus, les extraits vitaminiques de quelque nature qu'ils soient, n'exercent sur les aliments mis à l'étuve à 39° aucune action et ne provoquent aucune des transformations qui s'opèrent couramment en présence des ferments. Il conclue de ces constatations que les vitamines n'agissent pas directement sur les aliments, mais bien sur le système organique des animaux dont elles modifient le fonctionnement.

1. Voir *L'Avenir Médical* de juin 1920.

C'est donc vers les fonctions de la nutrition que son attention s'est trouvée dirigée et particulièrement sur la première phase de ces fonctions, la phase digestive.

Dans une suite d'expériences fort bien conduites sur des pigeons nourris au riz décortiqué, cet auteur a remarqué qu'en plus des symptômes ordinaires du béri-béri des gallinacées, ces pigeons perdent invariablement l'appétit, maigrissent progressivement et meurent avec les symptômes de l'inanition.

En recherchant la cause de cette anorexie, il constate que le riz décortiqué s'accumule dans les premières portions du tube digestif, s'imprègne faiblement de suc glandulaire et n'est évacué que très difficilement.

Une série d'autres expériences lui a montré que cette paresse des fonctions digestives provenait de l'insuffisance d'activité des glandes à sécrétion externe et de l'hypotonie des organes de la digestion.

Quelques centigrammes d'extrait cuticulaire suffisent à provoquer une abondante sécrétion glandulaire et font disparaître les autres troubles consécutifs montrant ainsi la puissance d'excitation que ces produits vitaminiques peuvent exercer sur les glandes à sécrétion externe.* A la lumière de cette expérimentation, un peu de l'obscurité qui entourait le rôle des vitamines paraît se dissiper. Ainsi on comprend que la croissance des jeunes sujets soit retardée ou même devienne impossible si les glandes digestives ne peuvent effectuer leurs fonctions normales, faute de vitamines.

Seulement, il me semble qu'il ne faut pas trop généraliser en parlant d'une expérience nouvelle. La variabilité considérable des symptômes des maladies par carence est difficile à expliquer par la seule déficience des fonctions digestives.

1. *L'Avenir Médical*, juillet et août 1920.

D'ailleurs, les expériences de M. Lumière n'ont porté que sur la vitamine du riz qui n'est elle-même qu'une des nombreuses variétés entrant dans la classe des vitamines B, solubles dans l'eau et l'alcool.

Mais voici qu'une autre donnée très importante nous a été fournie tout récemment par le docteur G. Houlbert, de Vichy, auteur d'une thèse et d'un volume paru dernièrement sur la question des vitamines.* Ce savant conclut de ses expériences personnelles que les vitamines jouent un rôle considérable dans le développement et le fonctionnement des glandes à sécrétion interne et renforcent l'action des diastases.—Devant ces faits on voit que les vitamines perdent un peu du mystérieux qu'elles avaient conservé jusqu'à ces derniers mois.—Si leur rôle est véritablement celui d'un excitant nécessaire au fonctionnement des glandes à sécrétion externe et interne de l'organisme, la question s'éclaire d'un jour nouveau, en même temps que l'on perçoit l'importance énorme qui découle de leur présence ou de leur absence dans l'alimentation humaine.

Nécessaires à l'adulte pour conserver l'équilibre de ses fonctions, elles semblent l'être encore plus pour l'enfant, car on sait l'importance primordiale des fonctions digestives sur la nutrition et l'action spécifique des sécrétions des glandes internes sur la croissance, le développement physique et intellectuel de l'enfant.

Sans craindre d'aller trop loin, on peut affirmer qu'avec la notion des vitamines, un pas de plus a été fait dans la voie qui conduit à une connaissance plus parfaite des phénomènes de la vie.—S'il reste encore bien des points obscurs à élucider, comme par exemple la composition chimique de ces substances, les résultats pratiques n'en sont pas moins considérables, car, grâce à cette

1. La question des vitamines, par le Dr G. Houlbert (Librairie Louis Amette).

notion nouvelle, on empêchera l'apparition de certaines maladies, on rendra les enfants plus résistants, plus forts, plus aptes à se défendre contre les infections, on empêchera ces états de moindre résistance qui font les candidats à la tuberculose.

—:000:—

LE CHARLATANISME.

*Copie d'une résolution passée à l'unanimité par la Société
Médicale des Trois Rivières :*

—

1^o “ Considérant que le charlatanisme et la pratique illégale fleurissent plus que jamais partout en cette province ;

2^o Qu'il ne semble pas que le Bureau Provincial de Médecine combatte vigoureusement, comme c'est son devoir, ces deux dangers qui menacent notre profession, il est résolu que la Société Médicale des Trois-Rivières a appris avec satisfaction que Messieurs les Gouverneurs E. Bélanger, de Lauzon, et L. P. Normand de Trois-Rivières, ont insisté à la dernière réunion du Collège des Médecins, auprès de l'Exécutif du Bureau pour qu'il utilise tous les moyens légaux à sa disposition pour réprimer ces maux et que copie de cette résolution soit adressée à l'Exécutif du Collège et aux journaux. ”

Dr C. A. BOUCHARD,
Secrétaire.

—000—

LE CHARLATANISME OU LA PRATIQUE ILLEGALE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC EN 1920

(Suite)

Docteur Jos Gauvreau

Régistratre du Collège des Médecins et Chirurgiens
de la province de Québec

Voyez plutôt en quels endroits le charlatanisme est le plus florissant. Dans les villes sûrement, où l'agglomération des populations est dense, mais là aussi où le médecin touche de moins près à la population, à laquelle il prodigue de son mieux son attention et ses soins, mais en courant, sans jamais s'attarder à lui causer d'autre chose que de ses maladies et de ses malades. Le médecin de ville, c'est un fait reconnu, a, parce que le temps lui manque, moins le souci de la formation sociale de son client que le médecin de campagne. Peut-être plus averti scientifiquement que ce dernier, il traite son patient sans l'instruire. Ses propos scientifiques, il ne les communique qu'à des confrères, dans les clubs, à son cercle ou dans les réunions de sociétés savantes. A ces dernières n'ont accès généralement que des professionnels. Où qu'il se trouve, le médecin de ville dédaigne de parler du charlatan parce qu'il le méprise. Et le citoyen pauvre, moins averti que le campagnard, reste attaché aux préjugés, donne sa confiance aux annonces des journaux jaunes, aux pancartes des officines de bas étage, aux charlatans de tout acabit qui circulent en liberté.

Le médecin de campagne a reçu une instruction tout aussi profonde que le médecin de ville. Les mêmes écoles, les mêmes cli-

niques, les mêmes maîtres l'ont formé. Si, à la fin de ses études universitaires, il choisit comme champ d'action de préférence la campagne, c'est ordinairement qu'il en vient. La terre l'appelle. Il y court. Mais sa haute éducation est vite privée d'éléments essentiels : société de choix, bibliothèques, réunions professionnelles ! Il se console de son isolement en communiquant à qui le veut les choses qu'il sait, en faisant, au jour le jour, l'éducation de son peuple.

Vite mêlé et très tôt intéressé aux rouages administratifs des paroisses, appelé par son rang, sa dignité et son savoir à occuper les fauteuils d'honneur, l'obligation lui incombe, presque à son insu, d'être pour ses clients, pour son entourage, pour la population toute entière au milieu de laquelle s'exerce son activité, non seulement le bon médecin de famille traditionnel, mais encore l'homme de bon conseil par excellence, l'éducateur populaire naturel. Au coin du feu, au conseil municipal, aux réunions de fabrique, aux cercles des sociétés mutuelles, aux assemblées de toutes sortes et pour toutes fins, sa présence, tôt ou tard, devient indispensable, et sa parole, généralement, est accueillie comme celle d'un homme qui sait, qui enseigne, et qui ne trompe pas.

Pourquoi, par exemple, les congrès des services sanitaires de Rivière-du-Loup et de Hull attirent-ils à leurs réunions des foules considérables, alors que ceux de Québec et de Montréal n'ont généralement que des auditoires restreints ?

C'est que les médecins de Fraserville et de Hull, sont encore, ne leur en déplaise, des médecins de campagne qui parlent aux populations et les entraînent où ils veulent.

Et, pour conclure de façon appropriée à notre sujet, tous les districts ruraux, comme ceux de Gaspé, de Bonaventure, de Rimouski et de Joliette dont les médecins ont voulu, visière ouverte, se débarrasser des charlatans en s'appliquant d'abord à renseigner les populations sur leur compte, à prêcher comme il

convient la supériorité de la science sur l'ignorance, s'en sont débarrassés. Ils ont appelé le charlatan de son vrai nom, ils ont démasqué son imposture, ils ont opposé leur savoir à leur bêtise. Sur leurs instructions le Bureau les a poursuivis sans relaps, et le charlatanisme a cessé faute de charlatan.

II.—*Le Collège des Médecins fait-il tout ce qu'il peut pour enrayer la pratique illégale de la médecine?*

Un relevé des opérations du Bureau depuis dix ans, époque à laquelle fut inauguré un plan de combat suggéré par un comité d'études dont faisaient partie les anciens registraires Marsolais et Boucher, est la réponse catégorique à cette question.

Jusqu'en 1910, il ne se prenait guère plus de sept ou huit actions annuellement, pour pratique illégale dans la province. Nous en perdions généralement quatre, et les quatre autres ne rapportaient à peu près rien.

En 1910, il fut décrété qu'aucune action pour pratique illégale ne serait intentée sans que préalablement une enquête minutieuse n'ait été faite par le Registraire ou son substitut afin de s'assurer de trois choses: 1^o si l'inculpé a réellement fait un acte de médecin qui consiste dans l'examen du malade, la palpation ou l'auscultation, le diagnostic et la prescription d'un traitement; 2^o Si le traitement a été suivi, c'est-à-dire prescrit ou appliqué au moins à deux reprises différentes, et à intervalle rapprochée; 3^o Si l'inculpé s'est dit ou ne s'est pas dit médecin.

Peu confiant en nous-mêmes, pour exécuter cette ordonnance, nous nous sommes d'abord adressé à des agences de détectives pour faire nos enquêtes.

Les quatre premières ont coûté \$400. et nous avons perdu les quatre procès intentés.

Le Bureau a alors créé son propre service de détectives privés recrutés parmi une ou plusieurs classes de personnes intelligentes

mais pauvres qui consentent, sur la promesse du secret, à exercer ce métier.

Voici, sous forme de tableau, ce que nous avons pu faire en dix ans.

Année	Nombre d'enquête	Ce qu'elles ont coûté	Procès intentés	Ce qu'ils ont rapporté.
1910-11	10	\$ 229.70	33	\$ 647.50
1911-12	25	635.00	19	573.00
1912-13	33	833.85	26	912.10
1913-14	38	1,074.00	22	690.60
1914-15	41	1,142.80	39	1,537.85
1915-16	30	758.00	34	1,333.65
1916-17	25	640.00	18	718.00
1917-18	44	1,105.50	19	970.00
1918-19	45	1,115.00	20	1,570.00
1919-20	30	650.00	8	830.38
	321	\$8,183.85	237	\$9,803.08

Nous avons dépensé en frais judiciaires pendant ces 10 dernières années, \$9,889.98.

Nous pouvons dire que pratiquement nous poursuivons tous les charlatans dénoncés au Bureau et au sujet de qui l'enquête préalable est défavorable.

Nous ne poursuivons généralement pas sans avertir les plaignants du résultat probable de la poursuite.

Quand se trouve à proximité du charlatan un médecin qui prend ouvertement sur lui la responsabilité de la plainte et que seconde les efforts du Collège auprès de ses clients et en cour de justice, la lutte n'est pas longue.

Souvent le charlatan quitte les lieux avant qu'un jugement n'intervienne contre lui.

Si, au contraire, le médecin plaignant nous demande de tenir son nom sous secret, s'il n'endosse pas l'acte du Bureau, s'il feint d'ignorer notre initiative, ce n'est sûrement pas alors à la mort du charlatan que nous marchons, c'est au sûr et prompt renversement de la réputation du médecin que nous arrivons.

Sans doute, il est certains cas exceptionnels où il vaut mieux que le nom du médecin plaignant soit ignoré. Dans les villes, cela n'a pas d'importance. Les amis du charlatan ne prennent pas la peine de rechercher à qui notre intervention pourrait être profitable. Mais à la campagne où le moindre potin de rue devient le sujet de conversation de tout le monde, comment voulez-vous que les noms des médecins de l'endroit ne soient pas mentionnés en une pareille affaire? Heureux celui qui n'a pas craint de préparer l'opinion.

*
* *

Le plus grand obstacle que rencontre sur sa route le Collège des médecins dans sa campagne contre les charlatans est *la loi des médicaments brevetés*.

C'est une loi fédérale en vertu de laquelle tout homme, quel qu'il soit, peut devenir le propriétaire d'une formule médicamenteuse, l'annoncer, l'exploiter, la vendre sans que les médecins ni la Faculté n'aient rien à y voir.

Tous les charlatans la connaissent et tous les charlatans en profitent.

Nous pourrions ajouter qu'elle est l'occasion d'exploitations tout à fait dérogatives à l'honneur professionnel, mais ce serait sortir du cadre que nous nous sommes tracé.

Aucun charlatan, *digne de ce nom*, qui ne possède maintenant autant de médicaments qu'il ne lui en faut pour satisfaire les besoins de sa clientèle. Il a le soin de dire dans ses annonces

qu'il n'est pas autorisé légalement à exercer la médecine, mais qu'il possède des médicaments brevetés dont il a expérimenté le pouvoir curatif de telle ou telle maladie.—Dites-moi ce dont vous souffrez, dit-il à son client, j'ai sous la main le remède qui vous guérira.

A la faveur de cette loi, des hommes comme *Thuna* que nous avons poursuivi et fait condamner à maintes reprises pour exercice illégal, ont pû, impunément, fonder des maisons où il se vend, tous les jours, à la suite de consultations déguisées, pour des milliers de piastres de médicaments brevetés et prescrits à la façon des charlatans.

Ces derniers organisent aussi sous le couvert du colportage, fait de porte en porte par de prétendues garde-malades, une réclame extraordinairement rémunératrice. Il se vend maintenant des traitements à domicile pour toutes les maladies des femmes et pour toutes les maladies vénériennes. Il y a là, pour la santé publique et les mœurs, un danger qui ne saurait être jamais trop divulgué.

La loi des médicaments brevetés n'a pu être adoptée par le Parlement canadien que sous la poussée d'une puissance extraordinaire. Cette puissance n'est autre que celle des manufacturiers de remèdes.

Depuis l'adoption de cette loi, les manufactures de remèdes, en notre pays, ont peut-être centuplé leurs productions. Nous pourrions nommer une firme de Montréal qui fabrique plus de préparations pharmaceutiques pour des particuliers qu'elle n'en vend aux médecins. Pareille enquête faite chez les autres arriverait peut-être au même résultat.

Le charlatan poursuivi pour pratique illégale apprend généralement l'existence et l'usage qu'il peut faire de la loi des médicaments brevetés quand il répond à notre première accusation devant les tribunaux.

Le jour où il en comprend le facile fonctionnement, il échappe absolument à notre contrôle.

III.—*Moyens pratiques à préconiser.*

Deux théories ont cours.

La première dit : s'occuper des charlatans, c'est leur donner de l'importance.

La seconde veut la lutte toujours et quand même.

Ces deux théories ont du vrai. Entre les deux doit trouver place la sagesse.

S'occuper des charlatans c'est leur donner de l'importance. Si l'on ne s'en occupe que pour les faire poursuivre par le Bureau.

Et les poursuivre quand même, envers et contre tous, sans tenir compte de circonstances de personnes, de lieux, et de temps, peut devenir un préjudice considérable pour les intérêts de la profession.

Nous croyons éminemment sage la décision des gouverneurs du Collège qui ordonne une enquête minutieuse préalable à toute action intentée, et qui donne ensuite toute la latitude possible au Président pour juger si l'action à être intentée sera dans l'intérêt commun.

Nul, en dehors de la direction, ne saurait juger selon l'angle qu'il convient de l'opportunité de poursuivre ou de ne pas poursuivre. Il est des situations complexes dans lesquelles la prudence peut paraître un fléchissement ; mais il faut y être pour comprendre que fléchir ne veut pas toujours dire céder.

Indépendamment de ces circonstances particulières, il est très possible d'indiquer des moyens généraux de lutte efficace. Ils peuvent s'énumérer sous trois chefs :

Moyens personnels.—Moyens communs.—Moyens légaux.

I. *Moyens personnels.*—Nous donnons une importance capitale à la compétence personnelle pour lutter contre un charlatan. Cela peut paraître paradoxal, mais c'est une vérité incontestable.

Le jeune médecin surtout est craintif. Il lui faut, avant toute chose, connaître parfaitement la spécialité du charlatan, y faire face et y faire honneur dès la première occasion.

Il se renseignera ensuite sur le louche et la duperie de ses opérations. Il dévoilera ses trucs et sa fourberie. Ce n'est que lorsqu'il aura plus d'une fois opposé sa compétence personnelle, son savoir et son jugement, à ceux du charlatan qu'il devra entreprendre la lutte judiciaire pour s'en débarrasser.

II.—*Moyens communs.*—Le médecin ne doit pas être isolé dans sa lutte de paroisse. Ses efforts doivent être embrassés et soutenus par la Société médicale de son district. C'est par celle-ci surtout, au moyen de ses conférences publiques, que l'éducation hygiénique du peuple doit se faire, et c'est à l'occasion de ces conférences qu'il est opportun et facile de donner le coup de grâce aux préjugés néfastes enseignés par les charlatans.

C'est la société médicale aussi, croyons-nous qui, par l'entremise de son secrétaire, devrait signer les formules de plaintes et aider le registraire ou son substitut à poursuivre ses investigations.

Vient en dernier ressort comme moyen commun l'intervention officielle du Bureau, la poursuite judiciaire devant le tribunal civil ou pénal.

III. *Moyens légaux.*—Le rappel de la loi des médicaments brevetés s'impose. Nulle lutte possible tant que cette loi subsistera.

L'amende imposée aux charlatans devrait, pour le moins, être aussi sévère que celle imposée aux "maltraiteurs" de chiens.

A une certaine phase de la lutte, l'inculpé ne devrait plus être

libre de choisir entre l'amende et la prison. Une troisième condamnation pour exercice illégal ne devrait être suivie que d'en-prisonnement.

La création d'un organisme supérieur, indépendant de tout ce qui existe déjà, pour faire la révision des annonces médicales, aux portes et dans les journaux; un bureau de contrôle, si vous le voulez, au point de vue annonces médicales. La loi fédérale du commerce et les droits professionnels sont ici en conflit. Le moyen de les concilier reste à trouver.

Le jour où la profession médicale pourra mâter la presse jaune relativement aux charlatans, le charlatanisme disparaîtra faute de badauds pour l'alimenter.

Tel est, Messieurs, en très peu de mots, le résumé de la situation du charlatanisme en notre province, en 1920.

Ce résumé demande une multitude d'explications et de détails que le cadre de cette communication ne pouvait contenir.

Nous aurons sûrement l'occasion, dans un avenir très rapproché et dans un autre milieu, de revenir sur le sujet. Muni alors des remarques qu'il vous aura plu de faire, de vos suggestions et de vos conseils, nous compléterons ce travail pour le bien commun.

NOTES DE PHARMACOLOGIE

Un médicament usuel : Le salicylate de soude

Le salicylate de soude, assez soluble dans l'eau (1/10), se présente sous l'aspect d'aiguilles incolores, sans saveur, de consistance savonneuse quand on les écrase entre les doigts.

Médicament quasi-spécifique du rhumatisme articulaire aigu, il est également employé comme antithermique; mais il possède en outre un certain nombre d'autres propriétés, qui le font utiliser en thérapeutique digestive et que seules nous étudierons ici.

C'est un *cholagogue* puissant; il augmente la sécrétion de la bile, tout en rendant cette dernière plus fluide.

Doué en outre d'un *pouvoir antiseptique* nullement négligeable, par le fait qu'il donne naissance à de l'acide salicylique par sa décomposition dans l'estomac ou dans l'intestin, il peut jouer un certain rôle anti-infectieux dans les voies biliaires, dans la cavité intestinale et même dans l'estomac. C'est en effet sous forme d'acide salicylique qu'il est absorbé, qu'il traverse l'organisme et qu'il est rejeté dans les urines, dans lesquelles il est aisé de le mettre en évidence par le perchlorure de fer.

Quelles sont ses *indications*? Comme cholagogue, il est très fréquemment prescrit dans le traitement de la *lithiase biliaire*; en provoquant la sécrétion d'une bile abondante et fluide, il facilite l'expulsion des calculs que contient la vésicule et leur dissolution, surtout quand ces calculs sont de petite taille ou réduits à l'état de boue biliaire.

De plus, si, par son action antiseptique, il est insuffisant à combattre les infections des voies biliaires, angiocholites et cholécys-

tites, si fréquentes au cours de la lithiase, il peut suffire néanmoins à les empêcher de prendre naissance et ce n'est pas là une de ses moindre qualités.

On sait du reste que, dans la lithiase, l'infection des voies biliaires qui se fait par voie ascendante ou par voie sanguine, est fréquemment d'origine intestinale; aussi est-ce sans doute en agissant également comme *antiseptique intestinal* que le salicylate de soude est un antiseptique biliaire.

C'est comme *antiseptique intestinal* que ce sel est souvent employé dans les *entérites aiguës microbiennes* et même dans la *fièvre typhoïde*, de même que dans les *poussées aiguës des coliques chroniques* et au cours des *fermentations putrides* des albuminoïdes dans l'intestin. Nous avons signalé antérieurement l'utilisation du salicylate de bismuth dans le même but.

Enfin, le salicylate de soude a été préconisé pour lutter contre certaines fermentations et putréfactions par pullulation microbienne, qui prennent naissance dans l'estomac, au cours des *sténoses pyloriques* avec stase gastrique, en particulier au cours de celles qui sont dues à un néoplasme et qui s'accompagnent d'hypo ou d'anachlorhydrie; on verra plus loin comment il doit être employé.

La *posologie* et les modes d'administration du salicylate de soude en thérapeutique digestive sont subordonnés à certaines règles: les fortes doses sont inutiles et peuvent être nuisibles; aussi les faibles doses prescrites sont incapables, à moins d'une sensibilité vraiment très grande du malade au médicament, de produire les phénomènes d'intoxication et d'intolérance (nerveux et cardiaques), qu'on voit parfois survenir dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu.

Par contre, il ne faut pas oublier qu'on s'adresse à une catégorie de malades qui présentent le plus souvent des troubles dyspeptiques et il faut en tenir compte dans l'administration du sali-

cylate; ce dernier est facilement irritant pour la muqueuse gastrique; il sera donc prescrit, surtout si on l'utilise en cachets, avec l'adjonction de bicarbonate de soude, ou l'ingestion d'eau de Vichy; il peut encore être enrobé dans des capsules kératinisées ou glutenisées qui ne le mettent en liberté que dans l'intestin et protègent ainsi l'estomac.

Quel que soit l'organe digestif auquel il s'adresse, il sera ordonné en faible quantité, à la dose de 1 à 2 grammes par jour chez l'adulte, et à la dose de 0 gr. 10 par année d'âge chez l'enfant; mais son élimination rapide de l'organisme par les urines, en 3 ou 4 heures après l'ingestion, exigera l'absorption de cette dose en 3 ou 4 fois dans les vingt-quatre heures, de façon à répartir et à prolonger son action thérapeutique.

Dans le traitement de la lithiase biliaire, il sera associé avantageusement au benzoate de soude ou au sulfate de soude, également cholagogues:

Benzoate de soude	} ââ 0 gr. 30
Bicarbonate de soude.....	
Salicylate de soude.....	

pour un cachet; 3 par jour au début des repas;

Ou

Salicylate de soude.....	} ââ 0 gr. 30
Benzoate de soude	
Sulfate de soude.....	
Bicarbonate de soude.....	0 gr. 20

pour un cachet; 3 par jour au début des repas.

On peut adjoindre à ces cachets, pour compléter le traitement, soit de l'huile de Haarlem (Chauffard), soit de la bile de bœuf et de l'eau de Vichy (A. Mathieu).

Dans les entérites et colites, on peut le faire prendre soit en cachets :

Salicylate de soude.....	0 gr. 60
Bicarbonate de soude.....	0 gr. 40

pour un cachet ; 2 à 3 cachets par jour ;

Ou

Salicylate de soude.....	
Sulfate de soude.....	ââ 0 gr. 40
Bicarbonate de soude.....	0 gr. 20

pour un cachet ; 4 à 5 cachets par jour ;

Soit en potion :

Salicylate de soude.....	10 grammes
Sirop d'écorce d'oranges	
amères	50 grammes
Eau distillée	Q. S. pour 150 cc.

3 à 6 cuillerées à café par jour.

Enfin dans les sténoses du pylore néoplasiques, avec stase et fermentations putrides, le salicylate de soude sera employé, en solution, à la dose de 4 grammes par litre, dans l'eau des lavages d'estomac, qu'on pratiquera tous les jours ou tous les deux jours.

La petite quantité de liquide qui reste dans l'estomac après chaque lavage suffit à entretenir une antiseptie relative.

G. FAROY.

(*Le Progrès Médical*, oct. 1920).

“LES MALADIES MENTALES DANS L'ŒUVRE DE COURTELINE”

(suite)

Dr Geo. Ahern

Assistant Chirurgien à l'Hôtel-Dieu. Aide-d'Anatomie à
l'Université Laval.

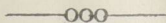
C'était plutôt simple... Seulement, l'économie administrative y laissait les yeux de la tête. Rien ou à peu près ne survivait du beau fonctionnement d'une maison sagement ordonnée naguère tombée depuis entre des mains furieuses, et devenue comparable à ces horloges détraquées dont s'immobilisent les rouages autour d'un cylindre affolé qui tourne, tourne, tourne sans cesse, atteint de rotation frénétique. Avec ça un symptôme plus grave à lui seul que l'ensemble de tous les autres, attestait l'écroulement final de cette intelligence sombrée, l'écriture du pauvre garçon allait s'altérant de jour en jour... “ Au cours d'une expédition souvent écourtée de moitié, il arrivait que des phrases entières se faisaient remarquer par leur absence; d'autres, privées de leurs incidentes (restées en route, celles-ci, évaporées en la mémoire du copieur au même instant qu'absorbées), semblaient de distraites personnes venues au bal sans faux-cols... Certaines phrases étaient vêtues en chienlits et parlaient de trente-six choses à la fois; du legs un tel et de la mort de Sénèque; de la loi sur les successions et de l'énergie d'Arria qui se plongea un couteau dans le sein en criant: “Poete, non dolet”. Des idées de persécution se mêlaient à ses idées de grandeur, à ses idées délirantes. Seul dans son bureau, il tenait des discours incompréhensibles: “ Je me rendrai à la cham-

bre des Députés, portant le fer sous le feuillage, comme Armодиус et Aristogiton. Je monterai à la tribune, et là, en présence d'un peuple innombrable venu des quatre coins du globe pour m'acclamer, je dirai... je dirai des choses formidables... qui étonneront les plus sceptiques... et glaceront le cœur des plus braves d'une indicible épouvante... Que d'hommes!—je dis: en cette maison que d'hommes justement accusés de servilité et de bassesse, seraient ici soupçonnés du contraire!!! Si ce contraire n'était encore un moyen détourné, qui les signale... à la réprobation générale... Salut aux gens de bien! Salut aux âmes irréprochables! Salut aux cœurs purs dignes de ce nom! salut aux consciences d'élite! Aux honnêtes gens de tous les temps passés, présents et à venir, j'entre et je dis: Je vous salue, Messieurs!!! Mais, honte à ceux-là, misérable et vil troupeau de brutes, que guide la seule flétrissure de leur néfaste réciprocité, à travers une vie inutile, semée en apparence des plus nobles attributs de la vertu, en réalité du fumier de la duplicité, de la déloyauté et de la perfidie... Une enquête", criait-il, "une enquête! La révélation des monstrueuses turpitudes qui souillent les dessous de cette maison importe au salut de la Chose Publique! Des faits...!... Et des noms!... Oui, des noms!... Des noms plus encore peut-être!! Ou moins, qu'importe?!... jetés comme autant de soufflets à la face rougissante de honte d'un univers à jamais consterné, voilà ce qu'il faut!!!... Haut les cœurs! Haut les âmes!!! A moi les hommes de bonne volonté et de généreuse initiative!... Une enquête!!!... Une enquête!!!... Une enquête!..." Et dans un flot de rauques aboiements, il voua à l'exécration des humains, "cet ignoble La Hourmerie", son chef de bureau... Il poussa plusieurs "pouah" significatifs, et essuya bruyamment, de sa botte, les crachats semés sur le plancher en signe de dégustation: "Pouah! pouah! ah pouah!, Ah cochonnerie!..." Tout cela débité sur un ton emphatique, sur un ton "de prêtre en chaire, déclamé avec une majesté imposante".

Son délire de persécution le conduit finalement à l'agression, à l'homicide. Dans un accès de violence impulsive et brutale, il tue La Hourmerie. " Ce gaillard-là n'avait pas cané devant l'ouvrage. Il avait tapé comme un sourd, de haut en bas, avec une telle autorité que la pointe du couteau de cuisine dont le cadavre était traversé de part en part, entamait une lame du parquet. Le manche seul apparaissait hors du plastron écarlate de la chemise : de quoi Letondu semblait fort satisfait d'ailleurs, chantonnant une petite chanson et jetant des coups d'œil de biais sur son chef-d'œuvre, pendant qu'il s'essuyait les mains à la mousseline des rideaux ". Le pauvre fou est interné à Bicêtre avec la camisole de force...

Cette observation nous montre la marche clinique de la paralysie générale, d'une manière assez complète pour nous en faire saisir les principaux symptômes. Il me reste maintenant à vous parler de quelques types à idées délirantes de grandeur, de vanité ; un cas de confusion mentale ou de délire des prisonniers et l'observation de deux maniaques en crise aiguë.

(à suivre.)



Enseignement Supérieur Libre

ANNÉE 1919

Ecole Française de Stomatologie

20 Passage Dauphine—PARIS
(30 rue Dauphine—27 rue Mazarine)

L'École Française de STOMATOLOGIE a pour but de donner l'enseignement aux seuls Etudiants en Médecine et Docteurs en Médecine, désireux de se spécialiser dans la pratique de la Stomatologie.

L'Enseignement donné par les Médecins spécialistes et techniciens comprendra :

1°—La clinique générale des Maladies de la bouche et des dents.

2°—Des Cours spéciaux sur les différentes branches de la Stomatologie.

3°—Des travaux pratiques de techniques opératoires, de prothèse, d'orthodontie et de laboratoire.

Pour les inscriptions et les renseignements, s'adresser au

Docteur J. FERRIER, Directeur de l'Ecole,
ou au Docteur BOZO, Directeur-Adjoint,
20 Passage Dauphine—PARIS.